

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19 présents : 17 pouvoirs : 1 votants : 18
Pour : 18 Abstentions : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 09 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 30 Mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Cléinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mr Patrick LELOROUX, Mme Hélène BERNARD, Mr Gilles CAUDRON, Mme Mélissa CARNEAUX Marie Pierre SILVAIN

Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Mathieur HALLEN à Mr Patrick LELOROUX

Etaient absents excusés :

Était absent : Mr Jean -Michel EFFNER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

**DESIGNATION DES MEMBRES PROPRIETAIRES NON ELUS POUR LA
COMMISSION IMPOTS DIRECTS.**

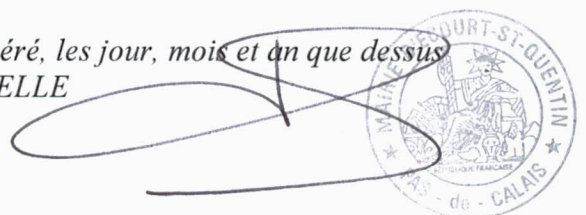
Monsieur le rappelle aux membres du conseil qu'il y a lieu de désigner 12 personnes non élues pour la commission des impôts directs.

Monsieur le Maire propose :

- Monsieur Thierry WIART
- Monsieur Maxime MAWART
- Monsieur Alain PERU
- Madame Marie Catherine TOURTOIS
- Madame Pascale DEQUIREZ
- Madame Carole LEROY
- Monsieur Jean RENIER
- Monsieur Philippe RICHARD
- Monsieur Olivier PRIMONT
- Madame Virginie MORY
- Madame Audrey PINQUET
- Madame Brigitte GARBEZ

Après en avoir, délibéré et voté à l'unanimité les membres du Conseil Municipal acceptent les 12 proposition et le chargent de transmettre la liste à Direction Générale des Finances Publiques et d'en informer les personnes retenues.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19 présents : 17 pouvoirs : 1 votants : 18
Pour : 18 Abstentions : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 09 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 30 Mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Cléinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALTER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mr Patrick LELOROUX, Mme Hélène BERNARD, Mr Gilles CAUDRON, Mme Mélissa CARNEAUX Marie Pierre SILVAIN

Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Mathieur HALLEN à Mr Patrick LELOROUX

Etaient absents excusés :

Etait absent : Mr Jean -Michel EFFNER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

DIVERS

- Commande de 2 Cases Columbarium resto – verso
- Courrier du diocèse concernant la location du presbytère pour l'abbé Jean-Claude Kambambaen remplacement de l'abbé Morel. Une rencontre aura lieu entre Monsieur le Maire et un représentant du diocèse, afin de revoir les conditions de location du presbytère.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il a rencontré avec plusieurs membres du conseil, la représentante de l'Association Steril's 4 pattes. Cette association a pour but de stopper la prolifération féline, sans aucun frais pour la commune, mais en contre partie un versement d'une subvention. Monsieur le Maire propose de convier la représentante de l'association lors d'une prochaine réunion.
- Courrier de la FDE, sur l'évolution du prix du gaz pour les années 2027-2028-2029 dans le cadre du marché gaz 2027-2030. Le nouveau fournisseur pour le futur marché sera GAZ DE BORDEAUX.
- Vente de la maison sis 85 Bis rue Jean Jaurès, Mr le Maire sollicite l'avis du Conseil. Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.
- Rencontre avec Maisons et Cités le 07 Mai, pour la rétrocession de voirie. Monsieur le Maire demande qui serait intéressé pour participer à cette rencontre. Mr WIART, Mr YUX, Mr CAUDRON, Mr STERCKX, Mr BACQUET se proposent.
- Monsieur le Maire informe les membres de la manifestation Levil Fest le 02 Mai.
- Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour leur participation à la manifestation de Pâques organisée par Ecourt en Fête, et félicite Ecourt en Fête pour le bon déroulement de cette manifestation.



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19 présents : 17 pouvoirs : 1 votants : 18
Pour : 18 Abstentions : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 09 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 30 Mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Cléinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mr Patrick LELOROUX, Mme Hélène BERNARD, Mr Gilles CAUDRON, Mme Mélissa CARNEAUX Marie Pierre SILVAIN
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Mathieu HALLEN à Mr Patrick LELOROUX

Etaient absents excusés :

Etait absent : Mr Jean -Michel EFFNER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

Objet ELECTIONS DU SIDEN-SIAN : Désignation d'un Grand Électeur appelé à constituer le collège départemental ou d'arrondissement au titre de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie"

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie" d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,

Après avoir procédé aux opérations de vote

Article 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

→ Nombre d'inscrits	18
→ Nombre de votants	18
→ Nombre de bulletins nuls	0
→ Nombre de suffrages exprimés	18

A (ont) obtenu :

→ YUX ALAIN..... (18 Voix)

Est élu(e) :

- Monsieur YUX ALAIN
- Membre du Conseil Municipal de ECOURT SAINT QUENTIN

comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence "Défense Extérieur Contre l'Incendie", l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Article 2

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection à la sous-Préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du Tribunal Administratif de Lille dans ce même délai.

Fait à ECOURT SAINT QUENTIN

Le 09 Avril 2026



Elections du SIDEN-SIAN

Désignation des Délégués chargés de représenter la commune au sein du Comité du SIDEN-SIAN ou des Grands Electeurs appelés à constituer les collèges électoraux du 12 mai 2026

Fiche de renseignements des Délégués ou Grands Electeurs (1)

Délibération n° : (références de la délibération correspondante)
 du conseil municipal de : Ecoart St. Quentin
 en date du : 09 Avril 2026
 pour la compétence : Défense Extérieure Contre l'Incendie ,

Suite au conseil municipal, est (sont) élu(es) comme Délégué(s) ou Grand(s) Electeur(s) :

→ Madame ou Monsieur YUX Alain (Nom et prénom)
 → 17 juillet 1965 (Date de naissance)
 → 37 Rue d'Ostrevent (Adresse personnelle complète)
62860 Ecoart Saint Quentin
 → luciano.alain.yux@gmail.com (Adresse électronique personnelle)
 → 06 61 12 59 99 (N° de téléphone personnel)
 → Membre du Conseil Municipal de : Ecoart Saint Quentin

→ Madame ou Monsieur (Nom et prénom)
 → (Date de naissance)
 → (Adresse personnelle complète)
 → (Adresse électronique personnelle)
 → (N° de téléphone personnel)
 → Membre du Conseil Municipal de :

(1) Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés, le SIDEN-SIAN, en sa qualité de responsable de traitement, traite les données personnelles collectées dans le cadre de la constitution de son Comité Syndical.

- **Finalités du traitement** : La collecte des noms, prénoms, dates de naissance et coordonnées (adresse, mail, téléphone) est nécessaire pour l'organisation des collèges de "Grands Electeurs" prévus le mardi 12 mai 2026 et l'installation du nouveau Comité Syndical le 22 mai 2026.
- **Base légale** : Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public et au respect des obligations légales découlant du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Destinataires** : Ces informations sont strictement réservées aux services de la Direction Générale de Noréade.
- **Confidentialité** : Les données de contact et de naissance sont traitées de manière confidentielle. Ces informations personnelles sont transmises via une note indépendante des délibérations afin de ne pas être exposées lors de la publicité des actes administratifs de la collectivité.
- **Durée de conservation** : Les données seront conservées pendant toute la durée du mandat municipal 2026-2032.
- **Vos droits** : Les élus désignés disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données, qu'ils peuvent exercer en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse : dpo@noreade.fr. Ils disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

→ Madame ou Monsieur (Nom et prénom)
→ (Date de naissance)
→ (Adresse personnelle complète)
.....
→ (Adresse électronique personnelle)
→ (N° de téléphone personnel)
→ Membre du Conseil Municipal de :

→ Madame ou Monsieur (Nom et prénom)
→ (Date de naissance)
→ (Adresse personnelle complète)
.....
→ (Adresse électronique personnelle)
→ (N° de téléphone personnel)
→ Membre du Conseil Municipal de :

→ Madame ou Monsieur (Nom et prénom)
→ (Date de naissance)
→ (Adresse personnelle complète)
.....
→ (Adresse électronique personnelle)
→ (N° de téléphone personnel)
→ Membre du Conseil Municipal de :

→ Madame ou Monsieur (Nom et prénom)
→ (Date de naissance)
→ (Adresse personnelle complète)
.....
→ (Adresse électronique personnelle)
→ (N° de téléphone personnel)
→ Membre du Conseil Municipal de :

(1) Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés, le SIDEN-SIAN, en sa qualité de responsable de traitement, traite les données personnelles collectées dans le cadre de la constitution de son Comité Syndical.

- **Finalités du traitement** : La collecte des noms, prénoms, dates de naissance et coordonnées (adresse, mail, téléphone) est nécessaire pour l'organisation des collèges de "Grands Électeurs" prévus le mardi 12 mai 2026 et l'installation du nouveau Comité Syndical le 22 mai 2026.
- **Base légale** : Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public et au respect des obligations légales découlant du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Destinataires** : Ces informations sont strictement réservées aux services de la Direction Générale de Noréade.
- **Confidentialité** : Les données de contact et de naissance sont traitées de manière confidentielle. Ces informations personnelles sont transmises via une note indépendante des délibérations afin de ne pas être exposées lors de la publicité des actes administratifs de la collectivité.
- **Durée de conservation** : Les données seront conservées pendant toute la durée du mandat municipal 2026-2032.
- **Vos droits** : Les élus désignés disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données, qu'ils peuvent exercer en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse : cpo@noreade.fr. Ils disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19 présents : 17 pouvoirs : 1 votants : 18
Pour : 18 Abstentions : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 09 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 30 Mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Cléinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mr Patrick LELOROUX, Mme Hélène BERNARD, Mr Gilles CAUDRON, Mme Mélissa CARNEAUX Marie Pierre SILVAIN

Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Mathieur HALLEN à Mr Patrick LELOROUX

Etaient absents excusés :

Etait absent : Mr Jean -Michel EFFNER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

CADENCE D'AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer la cadence d'amortissement pour les panneaux photovoltaïques posés à la Ferme Communale.

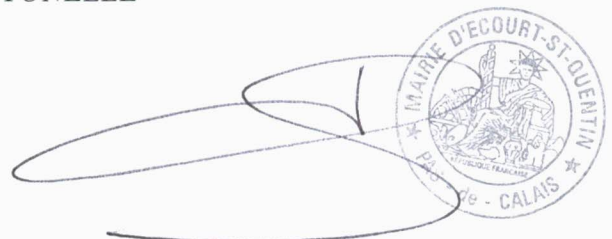
. Panneaux photovoltaïques factures acquittées sur les années 2024 (Mandat 1247) 11 840.00 € et 2025 (Mandat 493) 16 000.00 € compte 2158 DI sur 10 ans à compter de 2026.

Total à amortir : 27 840.00 €, soit 2 784.00 € X 10

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil, à l'unanimité acceptent la proposition de Monsieur le Maire. Les écritures budgétaires seront inscrites au budget communal 2026, en dépense de fonctionnement compte 681 et en recette d'investissement compte 28158.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE*



The image shows a blue ink signature of the Mayor, S. TONELLE, written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN' at the top and 'PAS-DE-CALAIS' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a tower and a sun.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19 présents : 17 pouvoirs : 1 votants : 18
Pour : 18 Abstentions : Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 09 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 30 Mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Cléinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mr Patrick LELOROUX, Mme Hélène BERNARD, Mr Gilles CAUDRON, Mme Mélissa CARNEAUX Marie Pierre SILVAIN

Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Mathieur HALLEN à Mr Patrick LELOROUX

Etaient absents excusés :

Etait absent : Mr Jean -Michel EFFNER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal d'adopter le Budget 2026

Après avoir fait lecture des propositions, Monsieur le Maire soumet au vote.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident d'adopter le budget primitif 2026.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, S.TONELLE*



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

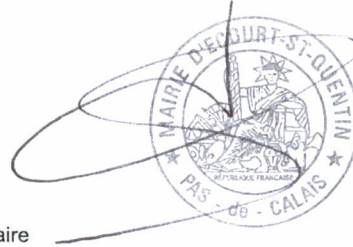
Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation 30/03/2026

Présenté par Le Maire ,Stéphane TONELLE (1),
A Ecourt Saint Quentin, le 09/04/2026



Délibéré par l'assemblée L'assemblée(2), réunie en session Ordinaire
A Ecourt Saint Quentin, le 09/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante L'assemblée (2),(3).

BACQUET NICOLAS , CONSEILLER	
BERNARD HELENE , CONSEILLERE	
CARNEAUX MELISSA , CONSEILLERE	
CAUDRON GILLES , CONSEILLER	
DABIN FLORENCE , CONSEILLERE	
DUBOIS CHARLENE , ADJOINTE	
EFFNER JEAN MICHEL , CONSEILLER	
GODON MELINE , CONSEILLERE	
HALLEN MATTHIEU , CONSEILLER Absent pour Mr Leloux	
HOCQ CELINIE , ADJOINTE	
LELOROUX PATRICK , CONSEILLER	
MIROIR THIBAUT , CONSEILLER	
PONCHAUX SYLVIE , ADJOINTE	
SILVAIN MARIE PIERRE , CONSEILLERE	
STERCKX YANNICK , ADJOINT	
TALFER MARTINE , CONSEILLERE	
TONELLE STEPHANE , Maire	
WIART JEAN MARIE , CONSEILLER DELEGUE	
YUX ALAIN , ADJOINT	

V – ARRETE ET SIGNATURES	Publié le	V
ARRETE ET SIGNATURES	ID : 062-216202846-20260409-332026-BF	A

Certifié exécutoire par Le Maire ,Stéphane TONELLE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2026, et de la publication le 01/01/2026

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19 présents : 17 pouvoirs : 1 votants : 18
Pour : 18 Abstentions : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 09 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 30 Mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Cléinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mr Patrick LELOROUX, Mme Hélène BERNARD, Mr Gilles CAUDRON, Mme Mélissa CARNEAUX Marie Pierre SILVAIN

Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Mathieur HALLEN à Mr Patrick LELOROUX

Etaient absents excusés :

Etait absent : Mr Jean -Michel EFFNER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

**RETROCESSION VOIRIE A L'AFR
CHEMIN DE BAS DE LA VALLEE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il a été sollicité par Monsieur le Président de l'AFR, pour une rétrocession à titre gracieux, d'un chemin (Bas de la Vallée) ,section cadastrale ZB appartenant à la Commune et juxtant des chemins ruraux appartenant à l'AFR.

Monsieur le Maire rappelle que ce chemin est essentiellement emprunté par les agriculteurs.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal

Après en avoir, délibéré et voté à l'unanimité les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de Monsieur le Maire, et le chargent d'en informer Monsieur le Président de l'AFR, les services du SGC, et d'effectuer les démarches administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE



Annexe : Plan

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 062-216202846-20260409-202026-DE

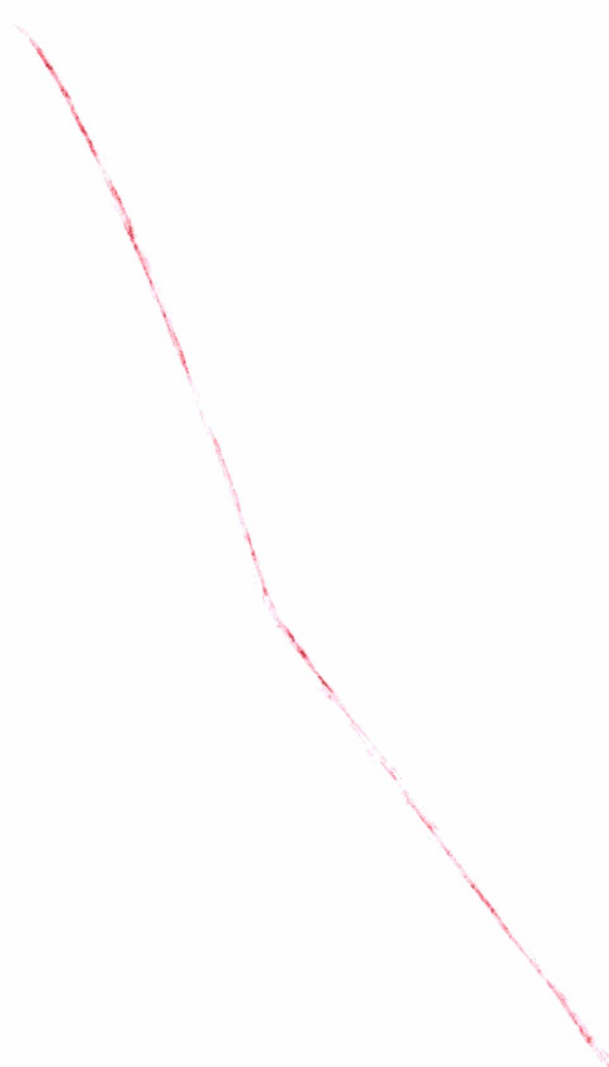


Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 062-216202846-20260409-202026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19 présents : 17 pouvoirs : 1 votants : 18
Pour : 18 Abstentions : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 09 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 30 Mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Cléinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mr Patrick LELOROUX, Mme Hélène BERNARD, Mr Gilles CAUDRON, Mme Mélissa CARNEAUX Marie Pierre SILVAIN

Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Mathieur HALLEN à Mr Patrick LELOROUX

Etaient absents excusés :

Etait absent : Mr Jean -Michel EFFNER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°182026
DU 20 MARS 2026**

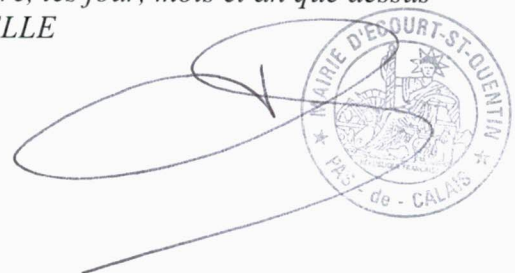
Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, 5 membres élus avaient été désignés en représentation de la commune au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un élu, Mr Nicolas BACQUET, qui était intéressé et qui s'était retiré lors de la dernière réunion, puisque le Conseil Municipal avait décidé désigner 5 personnes.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'élus à 6.

Après en avoir, délibéré et voté à l'unanimité les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de Monsieur le Maire, et d'ajouter Monsieur Nicolas BACQUET, au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Les représentants non élus seront également de 6.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE*

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE D'ECOURT-SAINTE-QUENTIN' at the top and 'PAS de - CALAIS' at the bottom, separated by two small stars.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19 présents : 17 pouvoirs : 1 votants : 18
Pour : 18 Abstentions : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 09 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 30 Mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Cléinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mr Patrick LELOROUX, Mme Hélène BERNARD, Mr Gilles CAUDRON, Mme Mélissa CARNEAUX Marie Pierre SILVAIN
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Mathieur HALLEN à Mr Patrick LELOROUX

Etaient absents excusés :

Etait absent : Mr Jean -Michel EFFNER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

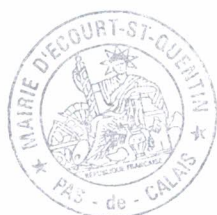
AUTORISATION DE PRINCIPE AU MAIRE POUR TOUTES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire pour chaque projet d'investissement de prendre une délibération l'autorisant à signer les documents.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal l'autorisant à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subventions des projets d'investissements qui seront inscrits au budget 2026.

Après en avoir, délibéré et voté à l'unanimité les membres du Conseil Municipal acceptent et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de subventions et autres documents s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19 présents : 17 pouvoirs : 1 votants : 18
Pour : 18 Abstentions : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 09 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 30 Mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Cléinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mr Patrick LELOROUX, Mme Hélène BERNARD, Mr Gilles CAUDRON, Mme Mélissa CARNEAUX Marie Pierre SILVAIN
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Mathieur HALLEN à Mr Patrick LELOROUX

Etaient absents excusés :

Etait absent : Mr Jean -Michel EFFNER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SGC d'Arras se trouve dans l'impossibilité de recouvrer des recettes relatives au budget de la Commune pour un montant de 992.66 €.

Ces impayés concernent les produits de frais de cantine, garderie (2023/2024), et de location de parcelle au camping du grand marais (2023/2024)

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement :

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres.

Après en avoir délibéré et voté, les membres de la Commune, à l'unanimité acceptent l'admission en non-valeur pour un montant de 992.66 € et chargent Monsieur le Maire d'effectuer les écritures comptables. La dépense sera intégrée au budget de la Commune 206, à l'article 6541, dépense de fonctionnement.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE*



RECAPITULATIF

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 27/08/2025

062004 SGC ARRAS

12400 - COMMUNE D ECOURT-SAINT-QUENTIN

Exercice 2025


Numéro de la liste 7225501532

Type de liste : Non valeur

17 pièces présentes pour un total de

992,66

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier	17 Pièces pour	992,66
Catégories de produits	83 CANTINE ENFANT	8 Pièces pour	65,31
	84 Cantine personnels	7 Pièces pour	45,85
	99 REVENUS IMMEUBLES	2 Pièces pour	881,50
Motifs de présentation	Poursuite sans effet	20 Pièces pour	1730,26
	RAR inférieur seuil poursuite	2 Pièces pour	1,20
Tranches de montant	Inf strictement à 100	15 Pièces pour	111,16
	Sup ou égal à 100 et inf à 1000	2 Pièces pour	881,50
	Sup ou égal à 1000 et inf à 5000	0 Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0 Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2024	9 Pièces pour	246,46
	2023	8 Pièces pour	746,20

Responsable du SGC Arras
Mme Véronique Leveque


Tony MESTRA
Responsable
des Finances Publiques

Leveque, S. TOUVELE



DETAIL

Nature Juridique	Ex	Réf pièce	Nom redevable	Objet		Motif de la présentation
Particulier	2024	T-753	DUQUENNE Jessica	84	2,35	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-1629	SILVAIN Carole	83	3,60	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-1261	SILVAIN Carole	83	3,60	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-62	FOURMAUT Elodie	83	3,60	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-1047	WAUTHIER Laetitia	84	4,70	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-63	FOURMAUT Elodie	84	4,70	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-1048	WAUTHIER Laetitia	83	7,20	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-752	DUQUENNE Jessica	83	7,20	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-811	MARTINI Livio	83	7,20	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-1453	WAUTHIER Laetitia	84	14,10	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-1282	WAUTHIER Laetitia	84	18,80	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-973	MARTINI Livio	83	21,60	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-1576	LALOUX Aurelien	84	0,20	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2024	T-731	DAMBRE Bă Rengă Re	84	1,00	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2024	T-419	DUQUENNE Jessica	83	11,31	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-375	GUILLAIN Laura	99	187,50	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-1051	GUILLAIN Laura	99	694,00	Poursuite sans effet
					992,66	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19 présents : 17 pouvoirs : 1 votants : 18
Pour : 18 Abstentions : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 09 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 30 Mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Cléinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mr Patrick LELOROUX, Mme Hélène BERNARD, Mr Gilles CAUDRON, Mme Mélissa CARNEAUX Marie Pierre SILVAIN

Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Mathieur HALLEN à Mr Patrick LELOROUX

Etaient absents excusés :

Etait absent : Mr Jean -Michel EFFNER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

VOTE DES TAUX DE FISCALITES 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas modifier le taux des taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti ainsi que sur les taxes d'habitation.

Après en avoir discuté, délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2026.

TAXES	TAUX IMPOSITIONS 2025	TAUX IMPOSTIONS 2026
TAXE FONCIERE (BATI)	40.30	40.30
TAXE FONCIERE (NON BATI)	40.17	40.17
TAXE HABITATION	14.56	14.56

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19 présents : 17 pouvoirs : 1 votants : 17
Pour : 17 Abstentions : Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 09 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 30 Mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Cléinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mr Patrick LELOROUX, Mme Hélène BERNARD, Mr Gilles CAUDRON, Mme Mélissa CARNEAUX Marie Pierre SILVAIN

Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Mathieur HALLEN à Mr Patrick LELOROUX

Etaient absents excusés :

Etait absent : Mr Jean -Michel EFFNER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

Vote du compte financier unique 2025 budget principal de la Commune

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la Commune ;

Vu le CFU 2025 de la Commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation de résultats synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Maire, est débattu, la Commune élit son Maire, Dans le cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion : mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration de majorité :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
 Reçu en préfecture le 13/04/2026
 Publié le
 ID : 062-216202846-20260409-252026-BF

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal sous la présidence de Mr Jean Marie WIART doyen d'âge.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la Commune d'Ecourt Saint Quentin
- **DONNE** pour à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN (M57) - MAIRIE D'ECOURT SAINT QUENTIN - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 197 129,37	1 255 755,39	2 452 884,76
	Recettes réalisées (1)	B	442 580,18	1 421 295,59	1 863 875,77
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonisation budgétaire totale	D	886 837,60	1 985 477,38	2 852 314,98
	Dépenses réalisées (1)	E	327 928,14	1 045 878,43	1 373 806,57
	Restes à réaliser	F	11 059,79	0,00	11 059,79
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	114 652,04	375 417,16	490 069,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-330 291,77	729 721,99	399 430,22
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-215 639,73	1 105 139,15	889 499,42
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-11 059,79	0,00	-11 059,79
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-226 699,52	1 105 139,15	878 439,63

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

II – EXECUTION BUDGETAIRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Publié le

ID : 062-216202846-20260409-252026-BF

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP - DM - RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	520 288,68	410 559,37	0,00	410 559,37	78,91	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	603 300,00	485 246,16	0,00	485 246,16	80,43	0,00
014	Atténuations de produits	1 694,00	1 694,00	0,00	1 694,00	100,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	108 550,00	105 329,04	0,00	105 329,04	97,03	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 233 832,68	1 002 828,57	0,00	1 002 828,57	81,28	0,00
66	Charges financières	6 432,50	6 432,50	0,00	6 432,50	100,00	0,00
67	Charges spécifiques	300,00	96,75	0,00	96,75	32,25	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		1 241 065,18	1 009 357,82	0,00	1 009 357,82	81,33	0,00
023	Virement à la section d'investissement	742 012,20					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	2 400,00	36 520,61	0,00	36 520,61	1 521,69	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		744 412,20	36 520,61	0,00	36 520,61	4,91	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 985 477,38	1 045 878,43	0,00	1 045 878,43	52,68	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		1 985 477,38	1 045 878,43	0,00	1 045 878,43		0,00

II – EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE
II
A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP - DM - RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	2 000,00	9 885,68	0,00	9 885,68	494,28	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	124 130,00	135 340,47	0,00	135 340,47	109,03	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	36 887,00	57 416,00	0,00	57 416,00	155,65	0,00
731	Fiscalité locale	535 790,00	611 016,14	0,00	611 016,14	114,04	0,00
74	Dotations et participations	486 648,39	493 723,46	0,00	493 723,46	101,45	0,00
75	Autres produits de gestion courante	70 100,00	79 698,45	0,00	79 698,45	113,69	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 255 555,39	1 387 080,20	0,00	1 387 080,20	110,48	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	200,00	2 054,78	0,00	2 054,78	1 027,39	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		1 255 755,39	1 389 134,98	0,00	1 389 134,98	110,62	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	32 160,61	0,00	32 160,61	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	32 160,61	0,00	32 160,61	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		1 255 755,39	1 421 295,59	0,00	1 421 295,59	113,18	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		729 721,99					
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 985 477,38	1 421 295,59	0,00	1 421 295,59		0,00

(1) Recettes justifiées non totales.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = 01 040

II – EXECUTION BUDGETAIRE
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Publié le

ID : 062-216202846-20260409-252026-BF

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP - DM - RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 000,00	26 970,84	67,43	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	803 222,00	248 798,69	30,97	11 059,79
	Total des dépenses d'équipement	843 222,00	275 767,53	32,70	11 059,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	20 000,00	20 000,00	100,00	0,00
18	Cpte de liaison affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	20 000,00	20 000,00	100,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	863 222,00	295 767,53	34,26	11 059,79
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	32 160,61	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	3 615,60	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	3 615,60	32 160,61	889,50	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	866 837,60	327 928,14	37,83	11 059,79
001	Solde d'exécution négatif reporté	330 291,77			
	Total des dépenses de la section d'investissement	1 197 129,37	327 928,14		11 059,79

COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN (M57) - MAIRIE D'ECOURT SAINT QUENTIN - CFU - 2025

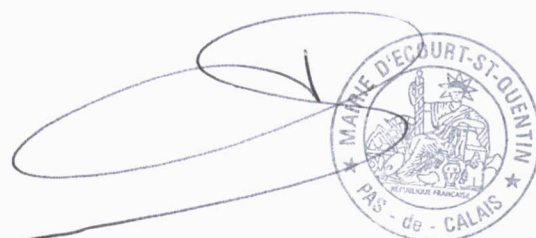
II – EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP - DM - RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 580,00	8 060,00	175,98	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 809,04	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	444 521,57	396 390,53	89,17	0,00
18	Cpte de liaison affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	449 101,57	406 059,57	90,42	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	742 012,20			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 400,00	36 520,61	1 521,69	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	3 615,60	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre en investissement	748 027,80	36 520,61	4,88	0,00
	Total des recettes d'investissement de l'exercice	1 197 129,37	442 580,18	36,97	0,00
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00			
	Total des recettes de la section d'investissement	1 197 129,37	442 580,18		0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
 Le Maire, S.TONELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19 présents : 17 pouvoirs : 1 votants : 18
Pour : 18 Abstentions : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 09 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 30 Mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Cléinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mr Patrick LELOROUX, Mme Hélène BERNARD, Mr Gilles CAUDRON, Mme Mélissa CARNEAUX Marie Pierre SILVAIN

Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Mathieur HALLEN à Mr Patrick LELOROUX

Etaient absents excusés :

Etait absent : Mr Jean -Michel EFFNER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

DELEGATION DE SIGNATURES AU SECRETARIAT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'afin de faciliter le travail du secrétariat, il serait souhaitable poursuivre l'attribution de délégation de signatures à Mme Delphine GARBEZ et Mme Frédérique DELIS pour :

- La législation de signatures de documents
- Copies d'actes d'Etat Civil
- Divers courriers (convocations, informations...)
- L'Etat Civil (transcription, décès, reconnaissance)
- Retrait des courriers recommandés.

Après en avoir, délibéré et voté à l'unanimité les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de Monsieur le Maire.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE*



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN' at the top and 'PAS - de - CALAIS' at the bottom. The seal is stamped in a light blue or grey color.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19 présents : 17 pouvoirs : 1 votants : 18
Pour : 18 Abstentions : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 09 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 30 Mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Cléinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mr Patrick LELOROUX, Mme Hélène BERNARD, Mr Gilles CAUDRON, Mme Mélissa CARNEAUX Marie Pierre SILVAIN

Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Mathieur HALLEN à Mr Patrick LELOROUX

Etaient absents excusés :

Etait absent : Mr Jean -Michel EFFNER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

RECOURS A TITRE SUBSIDIAIRE AUX SERVICES DE L'AIMS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, qu'il a dû faire appel aux services de l'AIMS en renfort temporaire du personnel pour le nettoyage et désinfection des locaux.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de reconduire ce service et de voter le nombre d'heures qui seraient susceptibles d'être allouées aux services de l'AIMS, en cas de besoins exceptionnels et à titre subsidiaire.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité les membres du conseil acceptent de reconduire le recours à titre subsidiaire aux services de l'AIMS et fixent à 500 Heures le quota pour l'année 2026.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE*

